

# **Le référent canin : un statut professionnel à réfléchir**

Véronique Voisin-Demery

<b>Introduction</b>	<b>3</b>
<b>Qui est le référent canin ?</b>	<b>4</b>
1. Définition	5
2. Les autres dénominations	5
3. Le référent est-il un bénévole ?	6
4. Ce que le référent n'est pas	6
<b>Aujourd'hui : quels besoins pour le référent canin ?</b>	<b>7</b>
1. S'entourer de professionnels du monde canin	8
a) Le comportementaliste	8
b) L'éducateur et le dresseur canin	9
c) Le vétérinaire :	10
2. Choisir un chien	10
a) Choix d'une race ?	10
b) Choisir un chiot ou un chien adulte ?	11
c) Choisir un chien adulte	11
d) Choisir un chiot	11
3. Les bases de l'éducation	13
4. Apprendre à établir une communication cohérente avec le chien	14
a) Le chien, un animal social	14
b) Le langage verbal et paraverbal	15
c) La motivation	15
5. Etre vigilant aux besoins du chien	15
6. Tenir compte des signaux d'apaisement du chien	16
7. Repérer les signes de souffrance et de malaise du chien	17
8. Connaître les zoonoses et les moyens de les prévenir	17
9. Etre vigilant à l'hygiène et au confort du chien	18
10. Avoir des connaissances juridiques	18
11. Adopter un code de conduite	20
12. S'entourer de professionnels des secteurs médico-sociaux-éducatifs	20
13. Etre créatif et partager ses découvertes et expériences	21
<b>Et demain : quels statuts possibles pour le référent canin ?</b>	<b>22</b>
1. Intervenant et référent sont une même personne	23
a) La formation	23
b) Les avantages	23
c) Les inconvénients	23
2. Intervenant et référent sont deux personnes distinctes	23
a) La formation	23
b) Les avantages	24
c) Les inconvénients	24
<b>Conclusion</b>	<b>25</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>26</b>

# Introduction

Utiliser un chien dans des programmes de médiation animale, c'est profiter de sa présence pour essayer de développer des actions éducatives, sociales, thérapeutiques auprès de publics dans le besoin.

Face à des personnes en difficulté, il est régulièrement évoqué (à juste titre) que la présence de professionnels du secteur du soin et/ou du domaine social et éducatif est indispensable pour participer à la mise en place et au suivi de tels programmes.

En revanche, le besoin de faire appel à des personnes ayant reçu une formation professionnelle en relation avec le chien dans le cadre de tels programmes est bien moins souvent évoqué.

Et pourtant, il me semble aussi choquant de faire intervenir des personnes seules, n'ayant que peu de connaissances « professionnelles » sur le comportement et l'éducation du chien (ce qui peut présenter un danger dans certains cas pour les bénéficiaires, mais aussi un risque de maltraitance pour l'animal) que de faire intervenir des personnes seules ayant peu de connaissances « professionnelles » des publics.

Avoir grandi et vécu avec des chiens ne remplace pas une formation professionnelle et les connaissances théoriques et pratiques sur le chien ne sont pas innées ; elles nécessitent bel et bien un apprentissage et/ou un accompagnement et encadrement sérieux par des professionnels du monde canin.

# **Qui est le référent canin ?**

## 1. Définition

Selon le **Gretfa** (cf le livre « *Le chien partenaire de vie* »), c'est la personne « responsable » du chien introduit dans le programme d'AAA (activités associant l'animal). Il supervise les activités de l'animal au contact des personnes qui ont besoin de son concours, veille à ce que l'animal puisse exprimer un registre comportemental complet (éducatif et spontané) et prend soin de son état de santé. Il veille sur la qualité de vie, le bien-être de l'animal. Des notions d'éthologie, de comportement, de mécanismes de communication sont indispensables. L'animal endosse plusieurs rôles, tour à tour support de motivation, d'éducation, de rééducation (psychomotricité, orthophonie)... Plusieurs intervenants peuvent utiliser son assistance ou ses compétences avec le référent si l'intervenant est différent du référent : référent et intervenant travaillent alors en coopération.

(L'intervenant est spécialiste dans un domaine précis : psychomotricien, psychologue, éducateur... Il va intervenir ponctuellement dans le domaine d'AAA, même s'il n'est pas le référent du chien. L'intervenant peut être référent, s'il s'est formé pour, ou, intervenant et référent peuvent être deux personnes différentes).

## 2. Les autres dénominations

Parmi les dénominations francophones que j'ai pu trouver, on peut sans doute rapprocher la dénomination de référent (tel que défini par le Gretfa) :

-du «Spécialiste des mesures d'encouragement par les animaux» tels que définis **par L'IEMT (Suisse)** : il a une bonne connaissance des animaux et des hommes avec lesquels il travaille. Le spécialiste acquiert ce savoir lui aussi en suivant une formation continue professionnelle reconnue. Bien qu'il ne soit légalement pas autorisé à s'appeler «thérapeute», le spécialiste des mesures par les animaux peut avoir une activité de conseiller auprès des institutions pour la mise en place, l'organisation et la coordination du travail par les animaux. Il peut également apporter son aide pour les thérapies par les animaux, mais uniquement en collaboration avec le service thérapeutique ou médical de l'institution.

-de l'adjoint en zoothérapie **selon le Dr Rachel Lehotkay (Québec)** : ce sont les personnes qui ont fait une formation en zoothérapie mais qui ne sont pas diplômées dans le domaine pédagogique, de la santé ou du social.

Personnellement, je trouve que la définition donnée par le **Gretfa** est la plus claire ; c'est la raison pour laquelle je préfère pour l'instant utiliser le terme de référent.

NB : les dénominations de « zoothérapeute », « d'intervenant en zoothérapie », « de thérapeute par les animaux » définis par F. Beiger, Dr Rachel Lehotkay ou l'IEMT ne s'apparentent pas au « référent ». Selon les différentes définitions trouvées, ces acteurs disposent d'une formation de base complète en psychosocial, pédagogie, ou médecine. Ils sont donc liés à un autre métier de la santé, du social et de l'enseignement spécialisé. (Ils s'apparentent plus à « l'intervenant » tel que défini par le Gretfa, même si des différences sont toutefois à noter).

D'autres dénominations francophones existent ; cette variété de dénominations révèle le flou dans lequel les activités à médiation animale se déroulent actuellement et la difficulté d'harmoniser et de professionnaliser le secteur.

### **3. Le référent est-il un bénévole ?**

Personnellement, je préfère envisager le référent canin comme un professionnel ; soit il est intervenant professionnel lui-même, soit il va travailler en collaboration avec un intervenant spécialiste dans un domaine précis (psychomotricien, psychologue, éducateur, médecin, instituteur...). Il s'agit d'un réel travail à accomplir, avec des objectifs, une démarche, un suivi et ce travail à mes yeux mérite d'être considéré comme une activité professionnelle et rémunérée. Je trouve regrettable que certains référents puissent accomplir un tel travail à titre uniquement bénévole (d'autant plus que ça peut discréditer ceux qui se revendiquent une professionnalisation du secteur).

Je suis néanmoins favorable au bénévolat dans les aaa, mais lorsqu'il s'agit d'interventions « moins professionnelles », qui s'apparentent à des visites (par exemple : les « chiens visiteurs ») pour amener un peu de joie et de vie dans des milieux de vie qui en manquent (maisons de retraite, hôpitaux...).

A partir du moment où une activité d'aaa est mise place, dans le but d'effectuer une rééducation, un soutien psychologique, un soin...je partage le point de vue qu'on rentre dans le cadre d'une activité professionnelle non bénévole.

Aussi, je préfère différencier le référent professionnel des personnes qui font des visites avec des « chiens visiteurs ». Je pense cependant que les personnes bénévoles doivent aussi pouvoir suivre une formation, différente et plus succincte de celles des référents professionnels.

### **4. Ce que le référent n'est pas**

Le référent canin n'est ni un éducateur canin professionnel, ni un comportementaliste canin, ni un vétérinaire, ni un éthologue, ni un biologiste. Même si ses connaissances doivent s'appuyer sur des notions d'éthologie, de comportement, d'éducation, de connaissances sur la santé du chien, ses besoins et ses objectifs sont différents des autres professionnels canins.

**NB** (rajouté le 9/10/2008) : néanmoins je partage le point de vue que ces différents professionnels peuvent devenir référents canins, s'ils adoptent la démarche de compléter les connaissances théoriques et pratiques qu'ils leur manquent pour exercer cette nouvelle fonction; mais il me semble important qu'ils interviennent alors en médiation animale au titre de référent et non au titre de leur autre diplôme professionnel, car ces différentes fonctions poursuivent à mon sens des buts bien différents.

# **Aujourd'hui : quels besoins pour le référent canin ?**

Le référent de chien a des devoirs et responsabilités en ce qui concerne la sécurité des publics et en ce qui concerne l'équilibre psychique du chien.

Une formation de référent canin professionnel devrait être une formation complète abordant un ensemble de concepts théoriques et pratiques avec des stages pratiques au contact de professionnels (donc une formation relativement longue).

Malheureusement, les formations actuelles ne sont pas « harmonisées » ; dans ces circonstances, il semble difficile de se prononcer sur la qualité des formations existantes, d'autant plus qu'un certain nombre de formations, assez courtes, sont plutôt destinées aux « chiens visiteurs » accompagnés par des bénévoles.

Dans ces conditions, j'ai essayé de faire un petit bilan des besoins du référent canin professionnel aujourd'hui. Cette liste est probablement incomplète et il est certain qu'elle sera amenée à évoluer. Chaque partie est volontairement peu détaillée : l'idée est que chaque référent ou futur référent puisse trouver une base de réflexion pour développer ou faire évoluer ses actions.

## **1. S'entourer de professionnels du monde canin**

De nombreuses définitions existent pour parler des professionnels du monde canin ; il n'est pas aisé dans ces conditions de donner des définitions pour aborder et décrire les professionnels éducateurs, comportementalistes, dresseurs, rééducateurs. Nous avons donc choisi quelques définitions, parmi celles existantes, mais il revient au lecteur de se faire sa propre opinion, en se renseignant de son côté sur les pensées divergentes qui se rencontrent dans le monde canin.

### **a) Le comportementaliste**

Il faut savoir que plusieurs écoles et courants de pensées existent ; il revient au référent de se renseigner, afin de se faire sa propre idée sur la question ; Voici quelques liens qui peuvent lui permettre d'entamer une réflexion sur les comportementalistes :

-Association C.A.D. : comportementalistes d'aujourd'hui et de demain

<http://www.comportementaliste-associationcad.org/index.htm>

Selon Michel Chanton, éthologiste (<http://www.michel-chanton-ethologiste.com/>), le comportementaliste est quelqu'un qui, parce qu'une formation lui a donné la compétence nécessaire, peut aider le ou les propriétaires d'un chien à rétablir des relations satisfaisantes avec celui-ci et à éliminer ou fortement réduire les comportements gênants, inquiétants, dont se plaignent les propriétaires du chien. Le comportementaliste analysera en quoi, compte tenu des codes sociaux du chien, une situation relationnelle peut être perturbante pour celui-ci alors qu'elle semble parfaite pour les maîtres. (Définition tirée de l'entretien avec Michel Chanton dans le livre *Y'a un os avec mon chien* de Marie-Claire Perrot).

Selon Laurence Bruder Sergent, comportementaliste et éducatrice de chiens de compagnie, un comportementaliste est un spécialiste du comportement animal et de la relation qui lie le chien à son propriétaire. Ce professionnel peut agir à plusieurs niveaux : agir lorsque la situation est problématique, et agir en prévention (pour le particulier et pour la collectivité).

-Zoopsy : association des vétérinaires comportementalistes diplômés des Ecoles Nationales Vétérinaires Françaises.

<http://zoopsy.free.fr/>

Cette approche du comportement aborde les troubles comportementaux sous un angle médical et éthologique, cherchant à mettre en évidence le degré de désorganisation des fonctions comportementales.

- Le groupement européen de comportementalistes canins :

<http://www.assogecc.fr/accueil.php>

L'association GECC, s'est fixée comme buts :

- Faire connaître et reconnaître l'activité de comportementaliste spécialisé dans l'approche systémique famille/chien
- Aider à mieux comprendre et respecter le chien pour une meilleure insertion dans la société
- Intervenir auprès des administrations communales, régionales, étatiques et européennes
- Participer de manière directe ou indirecte aux diverses recherches scientifiques (éthologie, psychologie animale, systémique...) pouvant améliorer la connaissance de l'espèce canine et la nature des interactions entre l'homme et le chien.
- Travailler en interaction avec des associations de protection animale.

## **b) L'éducateur et le dresseur canin**

Plusieurs courants de pensée et différentes pratiques existent aussi au sein des éducateurs canins professionnels. Pour plus de renseignements, je vous renvoie vers les liens suivants :

-Secp : le syndicat des éducateurs canins professionnels <http://www.secp.biz/>

-Snpc : le syndicat national des professions du chien et du chat

<http://www.snpc.com/index.html>

- Mfec : le mouvement professionnel francophone des éducateurs de chiens de compagnie  
*L'Education Amicale et Positive* <http://www.mfec.fr/MFEC/mfec.php>

L'éducation est l'ensemble des moyens permettant le développement des facultés physiques, morales et intellectuelles d'un être vivant, ou la mise en œuvre des moyens propres à assurer la formation et le développement d'un être vivant.

Selon Danièle Mirat, comportementaliste spécialiste des relations Homme/Chien et Homme/Chat (<http://www.communicanis.com/index.html>) : éducateur canin et comportementaliste sont deux fonctions souvent complémentaires mais qui poursuivent des buts bien différents.

Selon cette comportementaliste, l'éducation canine, propose aux propriétaires de chiens d'utiliser les méthodes de conditionnement, pour obtenir de l'animal ce que l'on attend de lui, au quotidien d'une vie de famille avec chien.

Le comportementaliste, lui, porte son regard uniquement sur la relation qui unit les propriétaires et leur chien.

*Ce document ne peut être utilisé, reproduit, modifié ou communiqué sans l'autorisation de  
Véronique Voisin-Demery (copyright 06/10/2008)*

Les formations pour ces 2 métiers sont donc différentes. Cependant, elle pense qu'on peut être comportementaliste et éducateur canin, cela ne s'exerçant pas en même temps ni dans les mêmes contextes ni pour les mêmes nécessités.

Selon le Ceephao (<http://www.ceephao.com>), l'éducateur canin est un personnage de terrain, dont l'activité a pour objet principal l'intégration du chien dans notre société. Pour atteindre cet objectif, l'éducateur canin a recours à différents exercices. Le travail de la sociabilité est prépondérant ; l'apprentissage du contrôle du chien par le maître tout autant (marche en laisse et sans, rappel, positions, etc). Ces techniques sont essentiellement basées sur les conditionnements ainsi que la théorie cognitivo-comportementale.

Selon Laurence Bruder Sergent, le dresseur professionnel apprend au chien une action spécifique (comme par exemple, la chasse ou l'attaque). Selon Danièle Mirat, le dresseur lui, s'attache plus spécialement à rendre un chien performant dans l'exécution d'une mission au service de l'homme (chiens d'avalanches, de détection de drogue ou d'explosif, de guide de personne handicapée etc.)

### **c) Le vétérinaire :**

Le vétérinaire est le spécialiste de la médecine et de la chirurgie des animaux. Outre le maintien des animaux en bonne santé, le rôle des vétérinaires est important au regard de la santé humaine : tant pour maîtriser les maladies transmissibles à l'homme directement ou indirectement (zoonoses) que pour assurer le contrôle sanitaire des produits animaux qui entrent dans l'alimentation humaine : ce sont aussi des spécialistes de l'hygiène des denrées animales ou d'origine animale.

Le vétérinaire, peut aussi être comportementaliste, s'il a complété sa formation vétérinaire, par une formation de comportementaliste.

## **2. Choisir un chien**

### **a) Choix d'une race ?**

Par rapport au choix d'une race de chien, je partage le point de vue qu'il n'y a pas de « race idéale », mais que c'est la sensibilité du référent et le travail visé qui va orienter un choix vers un tempérament et un physique en fonction du travail à accomplir (poils longs ou courts, petit ou grand format...). Mais le choix doit être raisonné et mûri, par un échange avec des professionnels canins (comportementalistes, éducateurs, éleveurs).

Il faut avoir conscience que toutes les races n'ont pas exactement les mêmes besoins (chien de chasse, gardien de troupeau...). Il est donc important de tenir compte des spécificités de chacune des races sans gommer pour autant les caractéristiques propres à l'espèce. Il est important de composer avec les qualités innées, la morphologie, le tempérament et les capacités du chien. Le comportement du chien dépend d'une petite part de génétique. Mais ce n'est pas l'origine raciale qui donnera toutes ses qualités au chien ; ses qualités dépendront de l'éducation que le référent lui donnera !

Quelle part de l'inné et de l'acquis dans le comportement ?

Selon Michel Chanton, il semble qu'environ 2/3 des comportements du chien familial sont le résultat d'un apprentissage non transmissible. Les aptitudes que le chien possède dès la naissance concernent surtout ce qui est relatif à la nécessité de rester en vie (la peur, la recherche de nourriture, la recherche d'un abri sûr, les comportements sexuels), ainsi que la recherche de relations avec des congénères (le chien est un mammifère social). Le chien possède de manière innée les potentialités de son espèce, mais pour que ce potentiel lui soit accessible, il a besoin d'apprendre. (D'après l'entretien avec Michel Chanton dans le livre *Y'a un os avec mon chien* de Marie-Claire Perrot).

### **b) Choisir un chiot ou un chien adulte ?**

Je partage le point de vue qu'il n'y a pas de règle ; c'est à chaque référent, en fonction de ses objectifs et préférences de faire son choix, en discutant avec des professionnels comportementalistes et éducateurs canins.

### **c) Choisir un chien adulte**

Certains référents portent leur choix vers des chiens d'assistance ou chien guide d'aveugle réformés; il convient de se renseigner sur les raisons de réforme, car de nombreuses causes de réforme ne conviendront pas non plus pour un travail de médiation animale. Et attention : le fait que le chien soit éduqué à un moment J, avec un éducateur canin X, ne signifie pas pour autant qu'il fera un bon couple avec un référent Y, surtout si le référent n'a pas appris à communiquer de manière cohérente avec les chiens. Un chien, même éduqué, peut se comporter de manières très différentes avec 2 personnes différentes ; et le maintien d'une bonne éducation nécessite un travail et une reprise régulière des apprentissages acquis. Avoir un chien éduqué à un instant J ne dispense donc pas le référent de chien d'acquérir des connaissances professionnelles sur le chien et de se faire suivre par des professionnels canins (éducateurs, comportementalistes).

Il est avant tout important de retenir que le chien adulte devra être testé par un professionnel canin (éducateur, comportementaliste) quant à sa socialisation et son éducation et être vu par un vétérinaire pour un bilan de santé, avant toute introduction dans un programme et être ensuite contrôlé et suivi régulièrement.

### **d) Choisir un chiot**

*Choix des chiots et maladies héréditaires*

Je vous renvoie vers mon polycopié **Responsabilité et respect à propos du chien impliqué dans des activités associant l'animal** pour cette partie.

*Choix des chiots et comportement*

Lorsqu'on décide de prendre un chiot pour travailler en médiation animale, il est important d'avoir en tête qu'il est raisonnable d'introduire le chien dans des programmes quand il atteint environ l'âge de 1.5-2 ans (ce qui est en moyenne l'âge à partir duquel les autres chiens de travail commencent à travailler). A cet âge là, le chien a acquis une certaine maturité, ce qui le rend plus fiable pour le travail.

Un chien impliqué dans un programme d'aaa doit avoir une bonne résistance au stress et être sociable avec les personnes et les congénères. Il doit être habitué et ne pas présenter de réactions de peur ou d'angoisse « incontrôlées » vis à vis de :

- environnement* (bruits tels cris d'enfants, machines, voitures, portes, ascenseurs, odeurs, mouvements, sols différents...)
- personnes* (contacts, qu'on lui tire la queue, les poils, se laisse sérer dans les bras...)
- autres chiens*

Pour une bonne socialisation, il faut assurer au chiot de bonnes conditions de développement précoce à l'élevage, avec une soigneuse socialisation aux 2 espèces (canine et humaine)

#### *Socialisation à sa propre espèce*

Chez l'éleveur, les petits apprennent à communiquer « chien » en évoluant avec des congénères adultes. Ils se familiarisent avec les postures, les mimiques, les vocalises qui régissent la communication. Il est important que le chiot reste jusqu'à 8 semaines au contact de sa mère, et que celle-ci soit sociable et non peureuse.

Un chiot doit être exposé à une grande variété de chiens de races différentes. Faute d'une bonne socialisation à ses congénères, un chiot sera mal assuré avec eux, ou certains d'entre eux, notamment ceux de morphologies différentes de la sienne. S'il ne sait pas bien communiquer avec les chiens, il les agressera par peur ou se fera agresser lui-même par sa méconnaissance des codes sociaux canins. S'il n'a pas rencontré de race différente chez l'éleveur, pour compléter la socialisation chez l'éleveur, il sera judicieux de l'inscrire à une école de chiot, où il pourra rencontrer de nombreux autres chiens (et personnes).

#### *Socialisation aux humains*

L'élevage en très grand nombre et en boxes isolés ne permet pas une socialisation optimum aux congénères comme aux humains. Il est préférable d'éviter d'acheter un chien destiné aux aaa, sans aller observer sur place, toutes les bonnes conditions de développement précoce.

Faute de cette bonne imprégnation, le chiot craindra les humains (ou certains d'entre eux). Les enfants en particulier, sont un des profils humains auquel tout chiot doit absolument être familiarisé dès son plus jeune âge (entre sa 3<sup>e</sup> et sa 10<sup>e</sup> semaine).

#### *Etre habitué aux stimuli quotidiens*

Les chiens impliqués dans des programmes d'aaa vont intervenir dans des environnements riches en stimuli. Aussi, il est important que dès son plus jeune âge, le chiot ait développé une bonne homéostasie sensorielle (en particuliers, qu'il ait été habitué aux stimuli quotidiens : bruits d'aspirateurs, d'appareils ménagers, bruits de télévision et radios, les voitures, les escaliers...)

## *Après l'achat du chiot*

Dès l'acquisition du chiot (l'acquisition à partir de 2 mois est recommandée ; elle est déconseillée après 3 mois), c'est au référent de chien de parfaire la socialisation entamée à l'élevage, et ce jusqu'à l'âge adulte.

C'est dans des rencontres positives avec le plus grand nombre d'animaux, humains, objets (voiture, camion, aspirateur) que le référent va préparer son chien à une meilleure tolérance future, vis-à-vis des situations les plus diverses et singulières.

Il est important que le chiot soit stimulé au niveau de tous ses sens (olfaction, visuel, auditif, tactile, gustatif).

Les écoles de chiots organisées par des professionnels du monde canin sont des lieux très intéressants pour parfaire la socialisation du chiot.

En résumé :

Pour une bonne socialisation, les chiots doivent être :

- élevés à l'intérieur, en compagnie et sous l'influence d'êtres humains
- exposés à une grande variété de personnes et de chiens
- exposés à une grande variété de bruits et de situations

### **3. Les bases de l'éducation**

Les bases nécessaires et les exigences ne seront pas les mêmes selon le travail proposé et les bénéficiaires visés.

Cependant, il existe un minimum requis à toute intervention en aaa :

- Propreté
- Inhibition des morsures
- Etre sociable avec les humains et les congénères
- Ne pas avoir des réactions de peur ou d'angoisse « incontrôlées » : avoir une bonne résistance au stress (aux bruits, aux odeurs, aux mouvements, aux contacts...)
- Ne pas manifester d'agressivité (par peur, irritation)
- Ne pas être hyper attaché à son maître et ne pas manifester d'anxiété en l'absence du maître
- Le rappel
- L'arrêt sur demande
- Les positions assis-couché-debout
- La marche au pied

Ce qu'il est important de garder en tête, c'est de donner toujours priorité à la sécurité (du public et du chien). Avant d'être intégré dans un programme d'aaa, ce minimum doit être contrôlé et travaillé avec un éducateur canin professionnel.

Ensuite, et selon les programmes et publics visés (enfants, personnes handicapées, personnes âgées...), des apprentissages en plus seront à travailler avec l'aide d'un éducateur ou dresseur

*Ce document ne peut être utilisé, reproduit, modifié ou communiqué sans l'autorisation de Véronique Voisin-Demery (copyright 06/10/2008)*

canin professionnel ! Selon le public envisagé, les apprentissages seront plus ou moins longs, plus ou moins complexes.

Et attention : ce qui n'est pas indispensable avec certains publics le devient pour d'autres...

**Refus d'un chien si :**

Malpropre  
Mal socialisé  
Agressif  
Peureux  
Hyperactif

## **4. Apprendre à établir une communication cohérente avec le chien**

### **a) Le chien, un animal social**

Le chien est un animal social, comme l'homme, c'est-à-dire qu'il vit en société. Dans toute société, des règles de vie sont indispensables pour la bonne gestion de la communauté.

Dans le système que nous formons avec le chien, un minimum de règles est indispensable. Certaines attitudes du chien (par exemple l'agressivité, les morsures, la malpropreté) sont intolérables pour une implication dans des aaa.

Mais les relations entre les hommes et les chiens ne se limitent pas à un rapport de force et à l'étiquette « être le chef » (et l'autorité n'est certainement synonyme de brutalité!). Avec le chien, il ne s'agit pas tant de contraindre l'animal, mais bien plutôt de proposer une meilleure gestion de l'espace, et des échanges sociaux.

Il est avant tout important pour un chien impliqué dans des aaa, de vivre **dans un système clair et cohérent**.

Apprendre à vivre avec son chien dans un système cohérent ne s'improvise pas ; aussi, il est vivement conseillé au référent de chien de faire appel à un comportementaliste qui évaluera le système et la cohérence de celui-ci (ou de suivre une formation de comportementaliste, à défaut pour l'instant d'être formé de manière complète à ce sujet dans la plupart des formations actuelles de médiation animale) !

**Les différences entre chiens et loups ?**

La thèse qui avait cours depuis des décennies dans les milieux du chien, considérait qu'il fallait transposer les points de hiérarchie évoqués chez le loup à la relation Homme-Chien.

Une autre théorie, de plus en plus retenue, est que le chien familial, c'est-à-dire qui vit dans la famille, ne fonctionne pas de la même façon qu'à l'état sauvage, même si certains comportements se retrouvent.

Il devient dès lors important de rester vigilant à toute transposition de données relatives à l'observation de l'animal sauvage sur la situation particulière du chien familial.

De plus, l'Homme et le chien ne sont pas de la même espèce : selon plusieurs auteurs, il semble alors difficile de pouvoir parler de hiérarchie entre deux espèces distinctes qui fonctionnent différemment au niveau de la pensée, le fonctionnement social, les modes de communication.

**Remarque à propos de la dominance :**

La dominance est généralement présentée comme un « statut » (« mon chien est dominant »). Et pourtant, elle se rattache à une situation particulière, entre congénères, et à un moment précis sans qu'il en résulte un caractère permanent !

*Ce document ne peut être utilisé, reproduit, modifié ou communiqué sans l'autorisation de Véronique Voisin-Demery (copyright 06/10/2008)*

## b) Le langage verbal et paraverbal

Lorsqu'on débute dans les aaa, avec un chien, le risque le plus courant est de favoriser le langage verbal (système de communication privilégié des humains entre eux), alors que le chien utilise davantage le langage non verbal renforcé du para-verbal.

**-Le non verbal**, ce sont les gestes (les postures, les mimiques, les attitudes, les regards, la distance ou les rapprochements)

**-Le para-verbal** ce sont les sons dans un très vaste registre d'intonations (abolements, jappements, hurlements, grognements, gémissements etc...) et chez les humains le ton de la voix.

C'est au ton de notre voix, à nos gestes et attitudes que le chien accordera la plus grande importance. Cependant, même si pour nos compagnons, nos mots n'ont pas de sens, ils ont la capacité d'en mémoriser un très grand nombre, et nous pouvons leur apprendre à les associer à une action.

Voilà pourquoi il me semble important, afin d'entretenir **une communication cohérente** avec le chien impliqué dans les aaa, que le référent se fasse suivre par un éducateur et/ou comportementaliste canin. Les modes de communication non verbal et paraverbal avec le chien ne sont pas innés et nécessitent d'être travaillés et repris régulièrement avec un professionnel canin.

## c) La motivation

Lorsque l'on veut obtenir quelque chose de son chien, la meilleure façon de procéder est de l'encourager avec un enjeu motivant.

A savoir :

Pour un chien, les principales sources de motivation sont :

-La nourriture : c'est bien souvent l'attrait le plus intéressant pour le chien.

-Les contacts affectifs, les félicitations, les caresses permettent de renforcer la complicité homme-animal

-Les jeux : le plaisir du jeu aide à rendre l'animal performant.

## 5. Etre vigilant aux besoins du chien

Selon Sandrine Otsmane, éducateur canin et comportementaliste chien et chat, l'activité du chien ne se résume pas à sa simple dépense physique. Pour combler ses besoins physiologiques, il est important de stimuler aussi l'"activité mentale ». Elle explique que l'activité mentale peut être plus ou moins sollicitée au travers de divers domaines :

-par l'exploration naturelle,

-par les relations sociales du chien avec son milieu,  
-à travers l'activité d'alimentation.

Elle rappelle aussi que l'activité mentale réside dans l'adaptation du chien à un environnement qui doit être changeant, et qu'il est nécessaire de diversifier les lieux et la nature des activités (exploratoire, physique...) ainsi que les rencontres canines et humaines. Ces données m'ont semblé intéressantes pour tenter un début de réflexion sur la question des besoins du chien impliqué dans des activités de médiation animale.

En médiation animale, les champs d'action que nous proposons à nos chiens ne correspondent pas toujours à ses différents besoins éthologiques d'activité. La prise en compte de certains facteurs est parfois négligée, ce qui peut rendre les activités associant le chien parfois inappropriées aux besoins de ce dernier.

Dans certains cas, l'exploration naturelle peut être exploitée en médiation animale avec le chien : laisser le chien explorer le nouveau lieu peut constituer un moment d'observation intéressant pour certaines actions de médiation avec le chien! Et parallèlement, ce temps permet au chien de stimuler son activité mentale. Dans d'autres cas, l'exploration naturelle ne pourra être envisagée; il faudra alors prêter une plus grande vigilance à la satisfaction de ce besoin chez le chien impliqué dans des programmes de médiation animale et lui permettre des sorties "extérieures" régulières où il aura l'autorisation d'explorer, et flairer librement l'environnement.

Dans le cadre des aaa, le chien rencontre souvent des humains différents; en revanche, il rencontre généralement peu de congénères. Pour satisfaire le besoin de relations sociales du chien, il semble important de trouver des moments pour organiser des rencontres avec d'autres congénères du chien impliqué dans les programmes d'aaa.

Enfin, lorsqu'on pratique des aaa avec le chien, tout un panel d'activités (jeux de flair, agility....) peuvent être exploitées.

L'exploitation de l'activité physique et de l'activité mentale est sollicitée de manière optimale si les apprentissages sont bien menés, ce qui peut être assuré par un **travail en collaboration avec des professionnels (éducateurs) canins.**

## 6. Tenir compte des signaux d'apaisement du chien

Les éthologues appellent « **signaux d'apaisement** » les postures, regards, mimiques et mouvements que les chiens produisent pour **s'auto calmer, pour apaiser une situation tendue, exprimer leurs intentions pacifiques ou encore pour faire comprendre à l'autre individu en présence qu'ils sont dans un état émotionnel inconfortable.**

Les chiens émettent aussi ces signaux envers les humains.

Il me semble important lorsqu'on guide un chien en médiation animale d'être vigilant à ces signaux, afin de vérifier l'état émotionnel du chien et de prendre les décisions qui en découlent (laisser le temps au chien de s'habituer à un contexte nouveau, temps de repos pour le chien, arrêt d'une séance, changement d'exercice ou d'activité...)

Voici quelques exemples de signaux d'apaisement qui peuvent être manifestés par le chien lors de séance d'aaa :

Il faut relier les signaux observés au contexte pour les interpréter et ne pas oublier que chaque chien est différent : si certains se mettent à détourner le corps, d'autres choisiront un autre signal d'apaisement.

### *Le bâillement :*

Par exemple lorsqu'un bénéficiaire demande au chien de faire quelque chose qu'il n'a pas envie de faire, lorsqu'une séance d'activité associant l'animal devient trop longue.

Mais aussi lorsqu'il est impatient, excité.

### *Détourner la tête, le regard ou le corps tout entier*

Ce signal peut être utilisé par le chien impliqué en médiation animale, lorsque quelqu'un s'approche du chien et que celui-ci ne veut pas établir de contact, ou quand il perçoit l'approche comme instable ou inquiétante.

Il peut aussi utiliser ce signal quand on le gronde, quand on fait des séances d'exercice trop longues, quand il est surpris.

### *Renifler le sol :*

Il peut renifler le sol à l'approche d'un individu ou d'un objet inconnu, dans les endroits bruyants et stressants. Cette attitude ressemble à une activité de substitution (chez les humains, cela reviendrait à se ronger les ongles...) qui a pour but le rétablissement d'un réconfort intérieur.

### *Se coucher sur le dos en présentant son ventre*

Fréquemment interprétée comme une marque de soumission, cette attitude a aussi pour effet de montrer son intention non agressive.

### *Le léchage des lèvres de l'humain ou des babines d'un autre chien*

Lorsqu'une séance est trop longue, qu'il fatigue, que le milieu devient trop bruyant.

### *L'immobilisation*

Le chien peut s'immobiliser lorsqu'il ne se sent pas à l'aise dans une situation : il ressent de la peur et a besoin d'adopter ce comportement, dans un premier temps, pour se calmer et aviser.

Il peut aussi évoluer selon différentes séquences comme marcher lentement, puis s'arrêter, s'asseoir, attendre quelques secondes puis se relever, se coucher en tenant la tête bien droite, se relever et rester immobile et ainsi de suite...

### *Les battements de queue*

Ils sont utilisés pour exprimer les émotions, éventuellement calmer un autre individu perçu comme inquiétant.

Ce ne sont que quelques exemples et si vous souhaitez plus d'informations à ce sujet, je vous recommande une collaboration avec un comportementaliste ou éducateur canin professionnel, ainsi que la lecture de livres qui abordent les signaux d'apaisement.

## **7. Repérer les signes de souffrance et de malaise du chien**

Je vous renvoie vers mon polycopié **Responsabilité et respect à propos du chien impliqué dans des activités associant l'animal** pour cette partie.

## **8. Connaître les zoonoses et les moyens de les prévenir**

Je vous renvoie vers mon polycopié **Responsabilité et respect à propos du chien impliqué dans des activités associant l'animal** pour cette partie.

## 9. Etre vigilant à l'hygiène et au confort du chien

Je vous renvoie vers mon polycopié **Responsabilité et respect à propos du chien impliqué dans des activités associant l'animal** pour cette partie.

## 10. Avoir des connaissances juridiques

La responsabilité délictuelle est, avec la responsabilité contractuelle, une des deux parties de la responsabilité civile. La responsabilité contractuelle est engagée en cas de mauvaise exécution ou d'inexécution totale ou partielle des obligations nées d'un contrat. Le droit pénal se compose de l'ensemble des règles applicables aux infractions : homicide involontaire, atteinte à la dignité, crimes et délits contre les biens, détournement, falsification...

En médiation animale, c'est principalement la responsabilité civile délictuelle qui peut être engagée, lorsque le chien cause un dommage à autrui (sauf si mauvaise exécution ou inexécution totale ou partielle des obligations nées d'un contrat ou infractions qui engageraient alors responsabilité contractuelle ou pénale).

La responsabilité délictuelle est essentiellement régie par les articles 1382 à 1386 du code civil. Chacun de ces articles envisage un cas de figure dans lequel une personne peut se voir obligée de réparer un dommage.

### **Articles du code civil importants à connaître lorsqu'on pratique des activités associant l'animal :**

- Art 1382 du Code Civil : Tout fait quelconque de l'homme qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé, à le réparer.
- Art 1383 : Chacun est responsable du dommage qu'il a causé, par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence.
- Art 1384 : On est responsable du dommage que l'on cause par son propre fait, mais encore de celui qui est causé par le fait des personnes dont on doit répondre, ou des choses que l'on a sous sa garde.
- **Art 1385 : Le propriétaire d'un animal ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé.**

Il existe trois types de fait générateur de responsabilité (délictuelle):

- La responsabilité du fait personnel
- La responsabilité du fait d'autrui
- La responsabilité du fait des choses

En médiation animale, c'est la responsabilité du fait des choses dont on a la garde (la garde appartient à celui qui a l'usage, la direction et le contrôle de la chose) qui sera engagée si le chien cause un dommage.

*Ce document ne peut être utilisé, reproduit, modifié ou communiqué sans l'autorisation de Véronique Voisin-Demery (copyright 06/10/2008)*

C'est donc l'**article 1385** qui risque d'être le plus souvent évoqué, lorsqu'un dommage est causé par le chien impliqué dans des activités de médiation animale. Le chien peut occasionner différents types de dommages (ex : morsures aux humains, à ses congénères, aux animaux domestiques, les chutes, vêtements déchirés...). En cas d'accident ou de dégradation causé par le chien, celui qui en a « l'usage » est présumé responsable sans que la victime ait à prouver sa faute ; elle doit simplement établir son préjudice et démontrer que celui-ci a été causé par le chien.

### Le chien impliqué en médiation animale cause des dommages : quel est le contrat d'assurance qui assure ?

Dès l'instant où l'usage d'animaux génère un revenu, donc qu'il s'agit d'une activité lucrative, il s'agit d'être prudent et de bien se renseigner quant à la couverture précise accordée dans le cadre d'une assurance responsabilité civile privée. Il est essentiel pour chaque référent de vérifier l'étendue de la couverture accordée par l'assurance responsabilité civile privée.

Si votre assurance responsabilité civile privée ne prévoit pas de couverture pour les dommages causés à des tiers survenant lors d'activités lucratives accessoires ou régulières, il s'agit de recourir à une assurance de responsabilité civile professionnelle qui diffère en de nombreux points de la couverture accordée par un contrat d'assurance de responsabilité civile privée.

De manière plus générale, les animaux affectés à un usage professionnel doivent être déclarés à l'assureur qui garantit la responsabilité civile professionnelle, en précisant la mission qui leur est confiée. Il faut bien se renseigner et lire les clauses d'exclusion des contrats d'assurance, afin de ne pas être désagréablement surpris le jour où le chien cause un dommage.

Si le référent professionnel travaille pour une association, l'association est responsable en tant que personne morale civilement et pénalement des fautes et dommages qu'elle commet.

La responsabilité civile de l'association est engagée lorsqu'un dommage a été causé à autrui et qu'on est tenu de le réparer. La responsabilité de l'association en tant que personne morale est engagée si les décisions sont prises par les membres du conseil d'administration, du bureau ou lors d'un manquement à une obligation d'ordre général quant à la sécurité des personnes durant des activités ou des manifestations.

En cas de faute pénale, il faut dans un premier temps déterminer si c'est la responsabilité de l'association en tant que personne morale qui est engagée ou celle du membre en tant que personne physique.

Dans la mesure où le référent travaille avec un chien qui a reçu une éducation spécifique et où le référent s'est formé pour guider et avoir la maîtrise du chien, les risques de dommage sont faibles.

Afin d'éviter au maximum des dommages, il est recommandé au référent qu'il :

- travaille en collaboration avec un éducateur et un comportementaliste canin
- intervienne avec un chien en parfaite santé et suivi régulièrement par un vétérinaire

**NB : Attention, la nouvelle loi sur les chiens dangereux est applicable !** la Loi du 20 juin 2008 est entrée en vigueur le 21 juin 2008. (A partir du moment où il ne s'agit pas d'un chien des catégories 1 et 2 et où le chien n'a jamais mordu, au niveau légal, aucune déclaration spécifique préalable ou évaluation comportementale ou attestation d'aptitude n'est exigée!)

## **11. Adopter un code de conduite**

Un code de conduite doit permettre de rassurer les partenaires et institutions souhaitant développer des projets de médiation animale avec le chien en montrant que les référents sont motivés par une conscience professionnelle au service de publics en difficulté et travaillent dans le respect et la bienveillance du chien.

Voici un exemple ce que pourrait contenir un code de conduite pour le référent.

Le référent professionnel canin s'engage à :

- Respecter les chiens impliqués dans les programmes de médiation animale en étant vigilant à leur état de santé physique, comportemental et psychologique.
- Intervenir avec un chien en parfaite santé
- Effectuer un suivi vétérinaire régulier
- Savoir repérer les signes de souffrance du chien
- Connaître les zoonoses et les moyens de les prévenir
- Etre vigilant à l'hygiène et au confort du chien
- Intervenir avec un chien correctement socialisé, et éduqué
- Travailler avec un éducateur canin ou suivre une formation d'éducateur canin qui utilise les méthodes non coercitives dans l'apprentissage.
- Travailler avec comportementaliste ou suivre une formation de comportementaliste.
- Avoir acquis des notions d'éthologie.
- Travailler en équipe avec un (ou des) intervenants impliqués dans les activités de médiation animale.
- Se former à travers des conférences, des séminaires, des stages pratiques ou tout autre support leurs permettant d'affirmer, d'affiner et de compléter leurs connaissances, en attendant la mise en place de formations professionnelles
- Respecter les bénéficiaires humains et de toujours être à l'écoute de leur bien-être émotionnel, physique et psychologique.
- Être respectueux envers les autres professionnels impliqués dans la médiation animale et envers tous professionnels œuvrant pour la santé et le bien-être des publics et animaux
- Respecter les publics et s'astreindre au secret professionnel indispensable dans tous les métiers en relation avec l'humain, pour toutes confidences ou informations relatives à leur vie privée.
- Connaître et reconnaître les limites de leurs compétences que ce soit en expériences ou connaissances.

## **12. S'entourer de professionnels des secteurs médico-sociaux-éducatifs**

S'il n'est pas lui-même intervenant (professionnel des secteurs médico-sociaux-éducatifs), il me semble indispensable que le référent collabore avec de professionnels du secteur du soin et/ou du domaine social et éducatif pour mettre en place et établir le suivi de tels programmes.

*Ce document ne peut être utilisé, reproduit, modifié ou communiqué sans l'autorisation de Véronique Voisin-Demery (copyright 06/10/2008)*

Il serait bien entendu intéressant, dans le cas où il n'est pas intervenant lui-même, qu'il puisse en plus suivre une formation lui permettant d'acquérir des connaissances sur les bénéficiaires et les professionnels intervenants avec lesquels il peut être amené à travailler.

### **13. Etre créatif et partager ses découvertes et expériences**

Il est très difficile actuellement d'échanger sur les outils développés, sur le contenu des interventions...entre porteurs de projets d'aaa avec le chien. J'ai conscience que le manque de temps peut expliquer en partie ce constat, mais je ne pense pas que ce seul aspect soit en cause.

Les échanges via les forums sont pauvres en ce qui concerne ces aspects et lors de colloques, le déroulement des séances (avec les outils développés, le contenu d'une intervention) sont assez peu développés.

Chacun développe et crée ses interventions en fonction de ses connaissances et expériences professionnelles, et de sa créativité. Pourquoi échangeons-nous si peu sur ces aspects ?

La peur d'être jugé ? L'incertitude quant à la qualité de ce qu'on peut proposer ?

Personnellement, j'ai aussi le sentiment qu'il peut régner un climat de concurrence dans le secteur de la médiation animale, et je suis plutôt amère à cette idée, car j'ai réellement le sentiment que ce secteur a besoin de partages et échanges sur ces questions pour évoluer !

# **Et demain : quels statuts possibles pour le référent canin ?**

Le statut de demain est à réfléchir en fonction de paramètres socio-économiques et éthiques. En terme de professionnalisation, 2 voies semblent pouvoir se dessiner, en ce qui concerne le statut de référent de canin :

## **1. Intervenant et référent sont une même personne**

### **a) La formation**

Afin de devenir référent, la voie de la professionnalisation passe par la spécialisation de l'intervenant. La spécialisation est alors ouverte uniquement aux professionnels des secteurs médicaux, paramédicaux et éducatifs et sociaux.

Ce sont avant tout de connaissances théoriques et pratiques sur le comportement, l'éducation, les aspects vétérinaires, la responsabilité et les particularités de la médiation avec le chien qui seront envisagées par les organismes de formation.

### **b) Les avantages**

Au niveau des effectifs et de la rémunération, une seule personne (« l'intervenant-référent ») peut mettre en place et gérer un tel projet. Cela occasionne moins d'investissement (de personnel) pour les structures.

### **c) Les inconvénients**

-Si on suit une logique éthique et déontologique, et du fait qu'il s'agit d'une spécialisation, il semble difficile que l'animal puisse endosser plusieurs rôles : en fonction de la profession de l'intervenant (médecin infirmier, psychologue, psychomotricien, éducateur...), le travail effectué par le professionnel sera soit un travail d'éducation (enseignants, éducateurs), soit un travail de rééducation (ergothérapeute, psychomotricien...), soit un travail thérapeutique (personnel soignant)...

- Seuls les professionnels des secteurs médicaux, paramédicaux et éducatifs et sociaux peuvent être impliqués dans des programmes de médiation animale. Or, le contexte de travail des professionnels des secteurs du soin/social (emploi du temps souvent très chargés) peut pour certains, être limitant pour développer de telles activités, si on aborde la question de la bienveillance du chien (car parfois, en dehors des moments d'intervention, le « référent-intervenant » ne peut pas forcément répondre aux besoins du chien).

## **2. Intervenant et référent sont deux personnes distinctes**

### **a) La formation**

La voie de la professionnalisation passe par la création d'une nouvelle profession. Des connaissances professionnelles théoriques et pratiques sur le comportement, l'éducation, les aspects vétérinaires, la responsabilité et les particularités de la médiation avec le chien seront envisagées par les organismes de formation. Le référent étant amené à travailler en

collaboration avec des intervenants différents, il aura besoin d'acquérir des bases en ce qui concerne les différents publics et professionnels qu'il sera amené à côtoyer.  
(Une voie de spécialisation d'intervenant en médiation animale peut dans ce cas s'organiser pour l'intervenant)

**NB** (rajouté le 09/10/2008) : pour les professionnels canins (éducateurs, comportementalistes...) qui entameraient une telle formation, une validation de certains modules (acquis de l'expérience) pourraient être envisagée, en fonction des diplômes et connaissances d'origine (ce qui réduirait en partie la durée de la formation).

### **b) Les avantages**

-Réfèrent et intervenant travaillent en coopération : plusieurs intervenants peuvent avoir l'occasion d'utiliser l'assistance ou les compétences du chien. L'animal peut endosser plusieurs rôles, tour à tour support de motivation, d'éducation, de rééducation (psychomotricité, orthophonie)...

### **c) Les inconvénients**

-Pour créer une nouvelle profession, il est important de vérifier si le secteur est « rentable » et si une telle profession est viable actuellement. Il est aujourd'hui incertain qu'une telle profession soit viable.

- Réfèrent et intervenant sont deux personnes différentes : au niveau gestion du personnel, cela implique la présence de ces 2 acteurs, ce qui au niveau des effectifs et de la rémunération peut occasionner plus de frais pour les structures.

-L'intervenant ne peut devenir réfèrent que s'il suit un nouveau cursus scolaire.

Les questions que l'on peut aujourd'hui se poser sont : ces 2 voies peuvent-elles être complémentaires ? Les 2 statuts sont-ils envisageables et peuvent-ils se côtoyer et travailler cote à cote dans le monde de la médiation animale ?

Pour ma part, je n'ai pas encore de réponses à ces questions !

# Conclusion

N'importe qui peut aujourd'hui se proclamer référent, intervenant, spécialiste de médiation...avec le chien. Aucune formation et aucun titre n'est reconnu ; dans ces conditions, on peut rencontrer le meilleur comme le pire dans les aaa avec le chien. En attendant que le secteur ne se professionnalise, il devient urgent de mettre en place des guides, des bonnes pratiques et des échanges plus nombreux entre porteurs de projets, professionnels du monde canin, et professionnels du secteur médico-social et éducatif, afin d'assurer la mise en place de programmes sérieux qui se feront dans le respect des bénéficiaires et des chiens impliqués dans des activités de médiation animale.

# Bibliographie

Association C.A.D. (pages consultées en septembre 2008). *Site de l'association CAD : comportementalistes d'aujourd'hui et de demain* [en ligne], Adresse URL : <http://www.comportementaliste-associationcad.org/index.htm>

BRUDER SERGENT, L  
La cause des chiens, 2006. 294 p.

Ceephao (pages consultées en septembre 2008). *Site du Ceephaoo* [en ligne], Adresse URL : <http://www.ceephao.com>

Chien chat mode d'emploi (pages consultées en septembre 2008). *Site Chien chat mode d'emploi* [en ligne], Adresse URL : [www.chienchatmodedemploi.com](http://www.chienchatmodedemploi.com)

Communicanis (pages consultées en septembre 2008). *Site de Communicanis* [en ligne], Adresse URL : <http://www.communicanis.com/>

COREN, S  
Comment parler chien. Paris : Editions Payot et Rivages pour l'édition de poche, 2003. 406 p

GREPINET, A  
Cours sur la responsabilité du vétérinaire ; 2001.

Groupe européen de comportementalistes canins. (pages consultées en septembre 2008). *Site du Groupe européen de comportementalistes canins.* [en ligne], Adresse URL : <http://www.assogecc.fr/accueil.php>

IEMT (pages consultées en septembre 2008). *Site de l' IEMT en ligne*, Adresse URL : <http://www.iemt.ch/index.php?id=2>

La responsabilité du détenteur d'animaux (page consultée en septembre 2008). *Site de circe en ligne*, Adresse URL : <http://www.circe.ch/services/retrievers/RC.html>

Mfec (pages consultées en septembre 2008). *Site du mouvement professionnel francophone des éducateurs de chiens de compagnie*, en ligne], Adresse URL : <http://www.mfec.fr/MFEC/mfec.php>

ORTEGA, J  
L'Ecole des Chiots et la Méthode Naturelle par son inventeur.

PERROT, M.C

Y'a un os avec mon chien ! Croissy sur Seine : Anagramme éditions, 2007. 159p

PAGEAT, P.

Pathologie du comportement du chien. 2<sup>e</sup> édition. Maisons-Alfort : Editions du point vétérinaire, 1998. 382 p.

Rachelzoothérapie (pages consultées en septembre 2008). *Site de Rachelzoothérapie en ligne*], Adresse URL : <http://www.rachelzoothérapie.ch/>

SMITH, C

Parlez-vous chien ? La clé de la communication entre l'homme et le chien. Montréal : le Jour éditeur, 2007. 327 p.

Syndicat des éducateurs canins professionnels (pages consultées en septembre 2008). *Site du Syndicat des éducateurs canins professionnels en ligne*], Adresse URL : <http://www.secp.biz/>

Syndicat national des professions du chien et du chat (pages consultées en septembre 2008). *Site du Syndicat national des professions du chien et du chat en ligne*], Adresse URL : <http://www.snpsc.com/index.html>

VERNAY, D.

Le chien partenaire de vie. Applications et perspectives en santé humaine. Ramonville Saint-Agne : Editions Eres, 2003. 147 p.

VOISIN-DEMERY, V

Responsabilité et respect à propos du chien impliqué dans des activités associant l'animal. Polycopié août 2006

-Zoopsy. (pages consultées en septembre 2008). *Site de Zoopsy en ligne*], Adresse URL : <http://zoopsy.free.fr/>